

EMPLOYÉ(E) TRAVAUX PUBLICS

UN MILIEU DE TRAVAIL DYNAMIQUE !

Sous la supervision du directeur des travaux publics et en cohérence avec le plan d'action annuel, l'employé(e) des travaux publics aura l'opportunité de mettre à profit ses compétences pour assurer d'offrir aux citoyens un service de voirie municipale de qualité.

VOICI UN APERÇU DES DÉFIS QU'ON TE PROPOSE :

- Conduire un camion ou autre équipement lourd ou léger pour l'entretien des chemins incluant le déneigement;
- Collaborer avec les autres employés municipaux et assurer l'entretien du camion et de tout autre équipement et appareil requis pour l'entretien des chemins et des fossés et de la signalisation routière;
- Faire la signalisation, l'entretien d'immeuble et l'entretien des chemins;
- Exécuter toutes autres tâches désignées par le contremaître pour l'entretien des autres services municipaux tels que l'aqueduc, le système d'égout, l'usine de traitement des eaux usées ou les équipements du service d'incendie, sans toutefois s'y limiter.

CE QUE TU DOIS DÉMONTRER :

- Leadership, autonomie et grande capacité à organiser son horaire de travail;
- Polyvalence;
- Aptitude pour le travail d'équipe.

CE QUE TU DOIS DÉTENIR :

- Permis de conduire classe 3;
- 1 à 3 années d'expérience en voirie (un atout);
- Toute autre expérience manuelle sera considérée;
- Posséder un véhicule et un permis de conduire valide (obligatoire).

TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC NOUS, C'EST :

- Horaire régulier du lundi au jeudi;
- Horaire hivernal : soir et fin de semaine selon la température;
- 40 heures par semaine;
- Salaire entre 26 \$ et 30 \$ de l'heure selon l'expérience;
- Prime hivernale du 1er décembre au 15 avril;
- Date d'entrée en fonction : dès que possible.

Intéressé(e)?

Envoie-nous ta candidature par courriel au voirie@munstic.ca avant le 6 août 2025.